

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont du 11 mars 2021 à 17h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, la séance a été tenue par voie de visioconférence.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Madame Sylvie Dupuis, directrice générale adjointe

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2021 À 17H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Embauche de Monsieur Denis Savard au poste de directeur général et greffier par intérim ;
3. Autorisation de signature des chèques, effets bancaires et autres documents;
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 877-21 concernant la gestion contractuelle ;
5. Signature de l'entente promoteur – Projet «Boisé le Nordais phase 3»
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

13520-0321

#### **Résolution – Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum.

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13521-0321

#### **Résolution – Embauche de Monsieur Denis Savard au poste de directeur général et greffier par intérim**

**ATTENDU** le départ de madame Sophie Bélanger au poste de directrice générale et greffière;

**ATTENDU QUE** le poste doit être comblé en attendant l'embauche d'un nouveau directeur général et greffier;

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Denis Savard au poste de directeur général et greffier par intérim à compter du 12 mars 2021, selon les conditions négociées avec le conseil. Que la directrice adjointe et la mairesse soient autorisées à signer l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13522-0321

**Résolution – Autorisation de signature des chèques, effets bancaires et autres documents**

**ATTENDU QUE** suite au départ de la directrice générale et greffière et à l'embauche du nouveau directeur général et greffier par intérim, il y a lieu de mettre à jour le nom des signataires des chèques, effets bancaires et autres documents;

**ATTENDU QUE** deux signatures sont nécessaires lors de l'émission par la Municipalité de Piedmont;

Il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Claudette Laflamme et résolu que la mairesse ou en l'absence de ce celle-ci, la conseillère responsable du comité des finances, conjointement avec le directeur général et greffier par intérim ou en l'absence de celui-ci, la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont les chèques, effets bancaires et autres documents à compter du 12 mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 877-21 concernant la gestion contractuelle**

Avis de motion est par la présente donné par Claudette Laflamme à l'effet que sera présenté pour adoption lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 877-21 concernant la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13523-0321

**Résolution – Signature de l'entente promoteur – Projet «Boisé le Nordais phase 3»**

**ATTENDU QUE** les plans, déposés et réalisés par GBI services d'ingénierie, signés et scellés par Jayson Adam Chantal, ingénieur, en date du mois de mars 2021, pour prolonger les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux, afin de desservir les lots du projet intégré « Boisé le Nordais phase 3 » situés sur les lots communs 4 524 104 et 3 015 842 sont réputés conformes ;

**ATTENDU QUE** le projet a déjà fait l'objet d'une autorisation du MDDELCC, sous le n° de référence 7321-15-01-00807-10 ;

**ATTENDU QUE** le syndicat des copropriétaires du Boisé le Nordais (6 bâtiments) nous a fourni son accord pour la suite du projet intégré ;

Il est proposé par Diane Jeannotte, appuyé par Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** le prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux avec les conditions suivantes :

1. La Municipalité ne s'oppose pas aux travaux mentionnés, puisqu'ils ne contreviennent à aucun règlement municipal.

2. La Municipalité autorise la préparation et la signature du protocole d'entente entre les parties, conformément au règlement #646-03;
3. La Municipalité approuve les plans, devis signés et scellés par Jayson Adam Chantal, ingénieur, en date du mois de mars 2021, ainsi que l'estimation des coûts (561,220.00 \$), conditionnellement aux modifications demandées par Monsieur Charles-André Martel, directeur des travaux publics par intérim.

La Municipalité autorise GBI services d'ingénierie à faire la surveillance des travaux et le rapport de conformité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

13524-0321

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 17h06, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Pierre Salois, appuyé par Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**SYLVIE DUPUIS**  
Directrice générale adjointe

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse